



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Édition 2022-2023

## Annexe 1

PROJETS PÉDAGOGIQUES, RÉFÉRENTIELS DE  
COMPÉTENCES, PROFILS D'ENSEIGNEMENT &  
DESCRIPTIFS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

## **Sommaire**

1er Cycle Bachelier type court Image

1er Cycle Bachelier type court Montage/scripte

1er Cycle Bachelier type court Son

1er Cycle Bachelier type long Réalisation Cinéma Radio Télévision

1er Cycle Bachelier type long Interprétation Dramatique

1er Cycle Bachelier type long Théâtre et techniques de communication

2ème Cycle Master 60 crédits Cinéma spécialité Image

2ème Cycle Master 60 crédits Cinéma spécialité Montage

2ème Cycle Master 60 crédits Cinéma spécialité Gestion de la production

2ème Cycle Master 120 crédits Cinéma spécialité Gestion de la production

2ème Cycle Master 120 crédits Cinéma spécialité Réalisation

2ème Cycle Master 120 crédits Cinéma spécialité Écriture

2ème Cycle Master 60 crédits Radio Télévision Multimédia spécialité Son

2ème Cycle Master 60 crédits Radio Télévision Multimédia spécialité Réalisation Radio/Télévision

2ème Cycle Master 60 crédits Interprétation Dramatique

2ème Cycle Master 120 crédits Interprétation Dramatique

2ème Cycle Master 60 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Mise en scène

2ème Cycle Master 60 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Scénographie, décors et costumes

2ème Cycle Master 60 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Gestion de production

2ème Cycle Master 120 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Écriture



## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2022-2023

**Image**

**1er cycle - Bachelier de type court**

### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

On peut reprendre la définition des objectifs de l'enseignement de l'image à l'INSAS qu'en donnait Ghislain Cloquet en 1981 : " Former des praticiens de l'image à tous les niveaux, pour le cinéma, la télévision, l'audiovisuel en général ".

Cette finalité requiert, d'une part, une formation théorique et artistique solide dépassant le cadre des nécessités professionnelles immédiates, destinée à servir l'étudiant aussi loin que sa carrière puisse le mener et, d'autre part, une formation instrumentale et expérimentale au plus grand nombre de techniques possibles, dans le cadre de l'école ou à l'occasion de stages ou de visites en dehors de celle-ci.

Dans cette optique, le programme des études veille à respecter l'équilibre entre théorie et pratique, travail collectif et individuel, en prévoyant des périodes de préparation, d'exécution, de finition et d'analyse. Il comprend des cours scientifiques, techniques et artistiques appliqués à la prise de vues, des exercices autonomes investiguant les domaines spécifiques à la création des images, et des travaux pratiques organisés en commun avec d'autres options, donnant lieu au travail interdisciplinaire inhérent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.

La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'étudiant doit en tout état de cause être apte à assumer à l'issue de son cursus les obligations professionnelles des emplois de début de carrière au sein des équipes de prise de vues de films, vidéogrammes ou autres productions audiovisuelles.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Image
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B1.1****Pratique artistique fondamentale**

<b>Descriptif</b>	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>384 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : préparation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : prise de vues	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Grammaire reportage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B1.2****Théorie et technique 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des bases scientifiques et techniques destinées à aborder les disciplines de l'image, du montage et du son.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>277 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique	2	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Technologie des caméras numériques (1)	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	,5	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Mathématiques	1	obligatoire	EO
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du)	Physique	1	obligatoire	EO
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique 2	2	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B1.3****Analyse, narration, histoire 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du cinéma.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>185 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Les autres métiers du cinéma	,5	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Première approche des théories de la prise de son et de l'électricité
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	,5	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B2.5****Pratique artistique de la prise de vue 1**

<b>Descriptif</b>	Applications pratiques encadrées et spécifiques à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux pour l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>9%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>240 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Images imposées	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Remake : préparation + tournage	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie couleur	3	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B2.6****Pratique artistique de la prise de vue 2**

Approche progressive de la pratique du reportage muet et sonore.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>105 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Reportages I2/S2 : tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Prise de vue sur le vif	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Reportages muets : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Reportages muets : montage	,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B2.7****Théorie et technique de l'image 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des éléments techniques des différentes matières nécessaires à la compréhension et à la maîtrise de l'image numérique (production et postproduction).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>17 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>7%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>258 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	Obligatoire	
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Electricité pratique	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité appliquée	,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Electricité 2	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Traitements numériques de l'image	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction (1)	2	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Initiation aux outils de postproduction	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Introduction à l'étalonnage	2	obligatoire	EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Initiation au studio multicaméra	1	Obligatoire	
Technique	Théorie et pratique de l'image (Sensitométrie)	Sensitométrie	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B2.8****Théorie et technique de la prise de vue**

<b>Descriptif</b>	Approche des formations utiles à la pratique des essais caméra et expérimentation des responsabilités endossées par les membres de l'équipe image.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Techno. des caméras argentiques (1)	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Techno des caméras numérique( 2)	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Séminaire focus et 2eme assistant caméra	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)	Techno. des caméras argentiques (2)	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Optique théorique liée aux techniques de prise de vues.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)</b>	<b>Optique 2</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B2.10****Analyse, récit et narration 2**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des différents aspects historiques et esthétiques de l'art de l'image en mouvement.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Esthétique (Cinéma)</b>	<b>Langage cinématographique et neurosciences</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)</b>	<b>Approche de la peinture</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EC/TE</b>
Général	<b>Histoire des arts (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques de fin d'études relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>26 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>24%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>360 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.5,6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Lumière naturelle	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Approche documentaire I3/S3 : tournage	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	fiction/documentaire : préparation + tournage	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B3.12****Pratique artistique de la prise de vue 4**

<b>Descriptif</b>	Investigation des questions liées aux choix esthétiques, artistiques et techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.5-6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Images imposées 2	4	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B3.13****Théorie et technique de l'image 2**

<b>Descriptif</b>	Exploration des principes et des outils utilisés aux étapes de pré et postproduction de la filière de l'image (Workflow, étalonnage et diffusion).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>105 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Electricité pratique	1	Obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction (2)	1	obligatoire	EO
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Pratique de l'étalonnage	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Finalisation de l'étude des outils nécessaires à la pratique de la prise de vue. Prise en charge, test, maniement et panorama des différents outils existants disponibles sur le marché
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.8</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Technologie des caméras (3)	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,6,7,8,9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	stage	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B3.16****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	EC
	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IMAGE.B3.17****Pratique et technique de la prise de vue**

<b>Descriptif</b>	Investigation des questions liées aux choix techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>270 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.IMAGE.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Séminaire cadrage	1	obligatoire	EC
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Traitement de l'image)	Effets spéciaux (VFX)	1	obligatoire	EC
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Assistanat électricité et machinerie sur film de fin d'études	4	obligatoire	Titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Séminaire mouvement/machinerie	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2022-2023

### Montage / scripte

#### 1er cycle - Bachelier de type court

#### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Les deux orientations développées au sein de l'option (Montage et Scripte) sont communes sur l'essentiel du cursus, mais l'étudiant pourra, en fonction de ses affinités et de son choix, se perfectionner en cours d'études dans l'une ou l'autre de ces spécialisations.

Le programme d'études « Montage/Scripte » propose des situations, expériences et formations qui permettront à l'étudiant, tout au long du cursus, d'affiner son regard et développer sa réflexion, sa sensibilité et son sens critique.

Des pratiques polyvalentes, abordant autant le documentaire que la fiction, amèneront l'étudiant à travailler les rapports image et son jusque dans leurs aspects expérimentaux.

Des cours d'analyse de films, d'histoire(s) du cinéma, des stages externes en immersion professionnelle (montage et scripte), ainsi que des initiations théoriques, techniques et technologiques renforceront encore la formation.

Le premier « bloc » propose à l'étudiant une approche des principes et techniques des différentes disciplines organisées autour de l'axe audiovisuel : initiation pratique à l'image, au son, au montage (dont un exercice en pellicule 16mm), observation, écriture, introduction à la technique du plateau et analyse. L'étudiant pourra ainsi apprêcher de manière globale les outils et la chaîne de production dans le cadre d'une approche fictionnelle et documentaire. Pour chacune de ces approches, il en percevra le langage et les codes, les modes de pensée et comportementaux, la discipline, le rôle des différents intervenants, ainsi que les spécificités et qualités requises pour le travail en équipe. Des pratiques plus spécifiques de montage et de scripte (les fondamentaux) complètent et renforcent le cursus de cette première année.

Le deuxième « bloc » propose à l'étudiant d'appréhender l'ensemble des possibilités, paramètres, règles et contraintes du métier de monteur. Les lignes fictionnelles et documentaires sont poursuivies et enrichies.

Au cours de celui-ci, trois aspects essentiels du métier de monteur seront développés :

L'aspect technique : par une série de cours techniques et informatiques plus spécifiques appliqués à l'audiovisuel, l'étudiant sera amené à mieux comprendre et à mieux maîtriser la chaîne numérique de montage image et son.

L'aspect méthodologique : des cours d'histoire du montage (des origines aux expérimentations contemporaines), d'analyse de la structure narrative et de la structure sonore et musicale, aideront l'étudiant à mieux apprêcher les contenus, et enjeux des futurs films qui lui seront confiés - matières à tourner pour la pratique scripte, ou à structurer pour la pratique montage. La poursuite de la formation théorique lui permettra donc d'avoir une approche plus méthodologique du scripte et du montage.

L'aspect créatif : des pratiques particulières permettront à l'étudiant d'envisager de manière créative l'ensemble des paramètres liés à sa pratique : du découpage à la composition interactive des éléments image et son, de l'agencement des sons seuls complémentaires au rôle de la musique et du bruitage ainsi qu'à l'apport spécifique du mixage. Au travers de ces différentes approches (techniques, méthodologiques, créatives), ce deuxième bloc vise à dégager progressivement l'étudiant de l'ensemble des contraintes techniques, afin de lui permettre un travail et un engagement créatifs au sein de chaque projet auquel il sera amené à collaborer.

Le troisième bloc complète la formation aux paramètres techniques, narratifs et esthétiques essentiels liés au montage fictionnel et documentaire, ainsi que l'approfondissement de la pratique scripte.

Une pratique scripte approfondie, renforcée par des travaux en interne (scripte sur des tournages de films d'étudiants), mais également en externe lors de stages sur des tournages professionnels de long-métrage, renforcera la formation de l'étudiant « scripte » et lui permettra de maîtriser l'ensemble des paramètres liés à cette fonction sur la durée d'un film et les enjeux complexes, et parfois fluctuants, d'une structure narrative.

Une pratique montage approfondie permettra à l'étudiant « monteur » de comprendre et de structurer des matières plus complexes, mais également « professionnelles ». Elle lui permettra surtout d'aller au-delà de la simple mise en forme des matières tournées, en l'amenant à une stratification de plus en plus fine des structures et récits, et à une perception plus aiguë du rythme et du temps cinématographique. Des cours techniques, des stages et visites de studios ou de laboratoires permettront à l'étudiant de mieux comprendre la chaîne de post-production interne (liée au matériel de l'école), mais également de mieux maîtriser les étapes successives d'une post-production externe, de type professionnel ; des cours d'analyse, aux approches diversifiées et ouvertes, complèteront sa formation générale. Ce cycle se clôture par un dossier de fin d'études ou l'élaboration d'une fiche technique (sur une technique ou un équipement spécifique).

La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de la section.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):</b>	<b>Bachelier type court - Montage / scrite</b>
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en oeuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>1. Mettre en oeuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ;</p> <p>8. Maitriser les potentialités narratives de l'image et du son ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ;</p> <p>8. Maitriser les potentialités narratives de l'image et du son ;</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>1. Mettre en oeuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B1.1****Pratique artistique fondamentale**

<b>Descriptif</b>	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>399 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage son)</b>	<b>Brahms</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	<b>Fiction 1</b>	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Scripte)</b>	<b>Pilote : tournage</b>	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	<b>Pilote : montage</b>	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	<b>Pilote : mixage</b>	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	<b>PVD : montage</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)</b>	<b>PVD : prise de vues</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	<b>PVD : Mixage</b>	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>PVD : prise de son</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Radio-TV (Réalisation radio-télévision)</b>	<b>PVD : préparation + tournage</b>	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)</b>	<b>PVD : choix du sujet et scénarisation</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)</b>	<b>Photographie</b>	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>Initiation au son</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Découpage</b>	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B1.2****Théorie et technique 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines du montage, du scrite, de l'image et du son.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>228 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique générale 1	,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation montage	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Théorie scrite	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Les autres métiers du cinéma	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Pilote : préparation	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B1.3****Analyse, narration, histoire 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applications du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B1.4****Théorie et technique 2**

<b>Descriptif</b>	Première approche des théories de la prise de son, de l'électricité et de l'optique photographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>105 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B2.5****Pratique artistique du montage et du scripte 1**

<b>Descriptif</b>	Applications pratiques encadrées et spécifiques au montage (image & son) et au scrite, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux (fiction, documentaire & studio multicaméra).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>145 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	<b>Fiction 2 : montage</b>	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	<b>Exercice 7 minutes</b>	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Scripte)</b>	<b>Remake : préparation + tournage</b>	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>Fiction 2 : sons seuls</b>	,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B2.6****Pratique artistique du montage et du scrite 2**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des pratiques et analyses en montage et en scrite sur base d'exercices de fiction et de reportage.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>9%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>210 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage image)</b>	Remake : montage image	2	à choix	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage image)</b>	Reportage I2/S2 : montage	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage image)</b>	Bande annonce	1	à choix	JA+titulaire
Technique	<b>Esthétique (Son)</b>	Conception sonore	2	à choix	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage son)</b>	Remake : montage son	2	à choix	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	Remake : mixage	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	Reportage I2/S2 : mixage	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Scrite)</b>	Productions INSAS : script (1)	10	à choix	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B2.7****Méthodologie du montage et du scripte 1**

<b>Descriptif</b>	Développement des formations utiles et initiations à la pratique du montage image & son ainsi qu'à la pratique scripte (méthodologie).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>11 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>195 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Initiation logiciel de montage son	,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie appliquée au mixage	,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage /Post-synchro	,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Assistanat au montage virtuel	2	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Initiation logiciels montage image	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique générale 2	,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Processus et méthodologie montage documentaire	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Théorie scripte TV (1)	2	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B2.8****Théorie et technique 3**

<b>Descriptif</b>	Exploration des principes méthodologiques et des outils utilisés aux étapes de pré-production (scripte & montage) et de post-production (logiciels montage).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>108 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Initiation au studio multicaméra</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Approche des effets spéciaux</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	
Technique	<b>Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)</b>	<b>Introduction aux Workflows de postproduction et initiation à After</b>	<b>1</b>	<b>à choix</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)</b>	<b>Image électronique 2</b>	<b>1</b>	<b>à choix</b>	<b>EE</b>
Technique	<b>Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)</b>	<b>Initiation DaVinci Resolve</b>	<b>1</b>	<b>à choix</b>	<b>EC</b>
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Scripte)</b>	<b>Préparation Scripte sur productions INSAS</b>	<b>3</b>	<b>à choix</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B2.9****Postproduction**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des questions liées à la post-production cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction (1)	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B2.10****Analyse, narration, histoire 2**

<b>Descriptif</b>	Cours d'analyse et approfondissement des différents aspects historiques, esthétiques et éthiques du cinéma de fiction et documentaire.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Esthétique (Cinéma)</b>	<b>Langage cinématographique et neurosciences</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Histoire du montage</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Général	<b>Histoire des arts (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>2</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B3.11****Pratique artistique du montage et du scrite 3**

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques (scrite & montage).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>20 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>265 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.5,7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage image)</b>	<b>Montage d'archives et voix off</b>	1,5	obligatoire	Titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage son)</b>	<b>Montage de sons directs</b>	1,5	obligatoire	Titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage image)</b>	<b>Approche documentaire I3/S3 : Montage</b>	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Montage son)</b>	<b>Sonorisation d'un film muet</b>	3	obligatoire	Titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scrite (Scrite)</b>	<b>Approche documentaire: analyse des rush</b>	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	<b>Approche documentaire I3/S3 : mixage</b>	1	obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B3.12****Pratique artistique du montage et du scripte 4**

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques (scripte & montage).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>15 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>24%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>225 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)</b>	<b>Les effets spéciaux au montage</b>	<b>1</b>	à choix	titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	<b>Productions INSAS : mixage</b>	<b>1</b>	à choix	titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage son)</b>	<b>Exercice musique : montage</b>	<b>1</b>	à choix	titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	<b>Productions INSAS : montage (1)</b>	<b>4</b>	à choix	JA+titulaire
Technique	<b>Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)</b>	<b>Formation script séries TV</b>	<b>1</b>	obligatoire	EC
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Scripte)</b>	<b>Productions INSAS : script (2)</b>	<b>7</b>	à choix	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B3.13****Méthodologie du montage et du scripte 2**

<b>Descriptif</b>	Investigation et approfondissement des questions liées aux métiers de monteur(euse) et de scripe.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>93 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.MSc.B3.12,14</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)</b>	<b>Méthodologie du montage son</b>	1	obligatoire	EC
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)</b>	<b>Analyse des étapes du mixage</b>	1	obligatoire	EC
Technique	<b>Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)</b>	<b>Théorie scripte TV (2)</b>	1,5	obligatoire	TE
Technique	<b>Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)</b>	<b>Continuité long métrage</b>	1	obligatoire	TE
Technique	<b>Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)</b>	<b>Initiation aux outils script sur tablette</b>	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B3.14****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

Réalisation du travail théorique de fin de cycle.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Suivi du travail de fin d'année ()</b>	<b>Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	,5	obligatoire	TE
	<b>Travail de fin d'année ()</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B3.15****Stage**

<b>Descriptif</b>	Stage en milieu professionnel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages Scripte & Montage	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, historiques, artistiques, destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique (fiction & documentaire).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse : le long métrage de fiction	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.MSC.B3.17****Post production et musique**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des aspects de la post-production cinématographique et de la culture musicale.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Optionnel</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,6,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.8</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Postproduction virtuelle INSAS	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Postproduction virtuelle cinéma	1	obligatoire	EO
Général	Histoire des arts (Musique)	Musique	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Stage en milieu professionnel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Optionnel</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.MSC.B2.8</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages Scripte	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Son**

**1er cycle - Bachelier de type court**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable, mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur.

L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.

L'objectif n'est pas de former des techniciens immédiatement efficaces ou performants, mais bien des opérateurs pensants, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un créateur et son public, capables de maîtriser non des machines, mais bien un processus de transmission du discours.

La méthode repose sur les principes généraux de l'école : répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Le cursus Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Son
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> </ol>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;</li> </ol>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;</li> </ol>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> </ol>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> </ol>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B1.1****Pratique artistique fondamentale**

<b>Descriptif</b>	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du son et de l'image du cinéma de fiction et documentaire, à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>25 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>387 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B1.2****Théorie et technique 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des bases scientifiques destinées à aborder les disciplines de l'image et du son.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>322 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Électroacoustique)	Électroacoustique 1	2	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	,5	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation pro tools	1	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Mathématiques	1	obligatoire	EO
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du	Physique	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B1.3****Analyse, narration, histoire 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du monde audiovisuel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>170 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	,5	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B1.4****Théorie et technique 2**

<b>Descriptif</b>	Approche des bases techniques de l'image en général et de l'image électronique en particulier.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>45 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)</b>	<b>Optique</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EE</b>
Technique	<b>Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)</b>	<b>Image électronique</b>	<b>,5</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B2.5****Pratique artistique du son lié à l'image**

<b>Descriptif</b>	Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>17 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>9%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>245 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : préparation + tournage	2,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Reportages I2/S2 : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Esthétique (Son)	Conception sonore	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Fiction 2 : mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportages I2/S2 : mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B2.6****Pratique artistique du son autonome**

<b>Descriptif</b>	Approche essentiellement pratique des bases de l'acoustique musicale et de la prise de son musical. Mixage et prise de son naturelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 1	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Prise de son classique	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Séminaire art du son	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Approche théorique du son en général, dans ses domaines d'application.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>226 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Maintenance)	Maintenance des équipements audio	1	obligatoire	EE+EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	TP Electricité	,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Post-synchro	,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Technologie du son synchrone	,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du son autonome	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son (1)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation au numérique	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Théorie appliquée au mixage	,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Initiation au studio multicaméra	1	Obligatoire	
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	Obligatoire	

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B2.8****Théorie du son 1**

<b>Descriptif</b>	Etude des éléments théoriques fondamentaux nécessaires à la compréhension des techniques du son.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>150 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Électronique audio	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Techniques numériques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Electroacoustique)	Electroacoustique 2	1,5	obligatoire	EO
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Statistiques	,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B2.9****Analyse, narration, histoire 2**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des caractères historiques et esthétiques du monde de l'audiovisuel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>105 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Esthétique (Son)</b>	<b>Esthétique son</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE
Technique	<b>Esthétique (Cinéma)</b>	<b>Langage cinématographique et neurosciences</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE
Général	<b>Histoire des arts (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	obligatoire	EO
Général	<b>Histoire des arts (Musique)</b>	<b>Musique</b>	<b>,5</b>	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.10****Pratique artistique de la prise et du traitement**

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques de fin d'études, relatifs aux divers domaines du son abordés antérieurement.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>21 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>15%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>355 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.5,6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 2	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Mixage fiction/documentaire RCRTV3, approche documentaire I3/S3.	1,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Radio stéréo	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	fiction/documentaire : préparation + tournage + montage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Son imposé	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Approche documentaire I3/S3 : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.11****Pratique de la postproduction sonore**

<b>Descriptif</b>	Eléments créatifs de la postproduction sonore : montage son, exploitation des sons seuls, création acousmatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.5,6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Environnement sonore cinéma	1	obligatoire	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	1,5	obligatoire	Titulaire
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Séminaire art du son	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.12****Théorie et technique 4**

<b>Descriptif</b>	Approche théorique des questions du traitement du signal sonore et des principes généraux des techniques de sonorisation d'un spectacle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)</b>	<b>Renforcement sonore (1)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)</b>	<b>Renforcement sonore (2)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)</b>	<b>Théorie de la prise de son (2)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.13****Travaux pratiques d'électroacoustique**

<b>Descriptif</b>	Exploration des aspects techniques des problématiques sonores. Mesures électroacoustiques et travail de réalisation pratique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	TP d'électroacoustique	1,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques de mesures électroacoustiques)	Techniques de mesures électroacoustiques	1,5	obligatoire	EO+EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.14****Méthodologie de la postproduction du son lié à**

<b>Descriptif</b>	Eléments méthodologiques du montage son, du mixage cinéma et des pratiques de télévision.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>45 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)</b>	<b>Méthodologie du montage son</b>	,5	obligatoire	EC
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)</b>	<b>Théorie du mixage</b>	,5	obligatoire	EC
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)</b>	<b>Technologie du studio TV</b>	,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.15****Théorie du son 2**

<b>Descriptif</b>	Eléments complémentaires d'électroacoustique et approche des questions essentielles de l'acoustique architecturale.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.8</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)</b>	<b>Electroacoustique 3</b>	1,5	obligatoire	EO
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Acoustique architecturale)</b>	<b>Acoustique architecturale</b>	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche de la musique savante actuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Théorie et pratique du son (Esthétique du son)</b>	<b>Esthétique musicale</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.17****Stage**

<b>Descriptif</b>	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,6,7,8,9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.SON.B3.18****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.Son.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	,5	obligatoire	TE
	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Réalisation Cinéma Radio Télévision**

**1er cycle - Bachelier de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

L'option Réalisation Cinéma Radio/Télévision (RCR/TV) délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'axe réalisation forme les étudiants aux différents métiers liés à cette orientation (mise en scène, production, assistantat de réalisation, régie et scénarisation) qui, au-delà d'un enseignement théorique distribué au sein de l'option, trouvent des applications concrètes dans le processus d'élaboration des pratiques tournées à l'école.

La réussite du baccalauréat RCRTV donne automatiquement accès au master Cinéma (C) ou Radio Télévision Multimédia (RTM)

## Référentiel de compétences

1. mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

<b>Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):</b>	<b>Bachelier type long - réalisation cinéma radio télévision</b>
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> </ol>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</li> </ol>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son ;</li> </ol>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son ;</li> </ol>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> </ol>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B1.1****Pratique artistique fondamentale**

<b>Descriptif</b>	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>413 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	Séminaire acteurs	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)</b>	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Radio-TV (Réalisation radio-télévision)</b>	PVD : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	PVD : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)</b>	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	PVD : prise de son	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	PVD : Mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage image)</b>	Pilote : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Montage et pratique scripte (Montage son)</b>	Brahms	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)</b>	Photographie	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)</b>	Pilote : prise de vues	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	Pilote : mixage	,5	obligatoire	JA+titulaire

Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>Initiation au son</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
------------	--------------------------------------------------	--------------------------	---	-------------	--------------

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines de la réalisation, de la production, du scrite, du montage, de l'image et du son.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>173 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	,5	obligatoire	TP
Technique	Écriture (Scénario)	Ecriture scénario	1	obligatoire	EC
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	,5	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique	,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>195 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applications du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Première approche des théories de la prise de son et de l'optique photographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>45 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B2.5****Pratique artistique de la réalisation**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire sur base des acquis instrumentaux, artistiques et éthiques fondamentaux.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>14 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>7%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>240 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.RCTR.V.B2.19</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Réalité 1	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Image)	Réalité 1 : préparation image	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Réalité 1 : préparation son	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Réalité 1 : montage	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B2.6****Pratique artistique de la réalisation de fiction 1**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction autour du tournage d'un "remake" sur base des acquis des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>14 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>7%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>290 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Remake : préparation + tournage</b>	<b>3</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Assistanat)</b>	<b>Remake : assistanat</b>	<b>2</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>Conception sonore</b>	<b>1</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>Remake : prise de son (préparation + tournage)</b>	<b>,5</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Image)</b>	<b>Remake : prise de vues (préparation + tournage)</b>	<b>,5</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Montage)</b>	<b>Remake : montage image</b>	<b>1</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Montage)</b>	<b>Remake : montage son</b>	<b>1</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	<b>Remake : mixage</b>	<b>,5</b>	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B2.7****Pratique artistique de la réalisation de fiction 2**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction centré sur le perfectionnement de l'apprentissage du découpage.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>10 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>110 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Exercice 7 minutes	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Exercice 7 minutes : écriture scénario	2	obligatoire	EC
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Exercice 7 minutes: réalisation	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B2.9****Technique de réalisation et de production du**

<b>Descriptif</b>	Initiation aux outils et pratiques des assistanats de réalisation, de production, de la régie et de la scénographie.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>135 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	1	obligatoire	TE
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Assistanat et régie	2	obligatoire	TE
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Scénographie,	Scénographie	,5	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche de la postproduction et de ses outils.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>108 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique appliquée	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction (1)	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Initiation au studio multicaméra	1	Obligatoire	
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	Obligatoire	

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Esthétique (Cinéma)</b>	<b>Langage cinématographique et neurosciences</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>
Général	<b>Histoire des arts (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B2.19****Séminaire réalité**

<b>Descriptif</b>	Séminaire lié à l'approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Réalité 1 : séminaire	1,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B3.12****Pratique artistique de la réalisation filmique**

<b>Descriptif</b>	Ecriture, production, réalisation et postproduction d'un premier de projet de film encadré par des professeurs spécialisés en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>28 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>24%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>420 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B2.5,6</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Écriture)</b>	<b>fiction/documentaire : écriture</b>	<b>4</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>fiction/documentaire : préparation + tournage</b>	<b>4</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Cinéma (Assistanat)</b>	<b>fiction/documentaire : assistanat</b>	<b>2</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Cinéma (Régie)</b>	<b>fiction/documentaire : régie</b>	<b>2</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)</b>	<b>fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de vues)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de son)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Cinéma (Montage)</b>	<b>fiction/documentaire : montage</b>	<b>3</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Mixage synchrone)</b>	<b>fiction/documentaire : mixage</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers d'un récit sonore.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>125 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B2.8</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio (Réalisation)	Documentaire radiophonique	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Dramaturgie radio	1	obligatoire	EC
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Initiation au son	,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B3.14****Ecriture scénario**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement de la pratique et des techniques de l'écriture de scénario
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>70 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,4,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Théorie de l'adaptation littéraire	1,5	obligatoire	TE
Artistique	Cinéma (Écriture)	Ecriture	1,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RCRTV.B3.15****Technique de réalisation et de production du**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des approches techniques et artistiques diverses concourant au développement de la production du récit cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>135 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B2.9</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Scénographie	1	obligatoire	EC/TE
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Casting	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteur	,5	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Paramètres	1	obligatoire	TP
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production	,5	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Analyse filmique (2)	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.RCRTV.B2.11</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EO</b>
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)</b>	<b>Iconographie du réel (1)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche de concepts de base de psychologie et de philosophie et mise en relations de ceux-ci avec les pratiques artistiques.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)</b>	<b>Psychologie générale</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)</b>	<b>Philosophie générale</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement  
Supérieur  
Artistique

## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2022-2023

Interprétation Dramatique

1er cycle - Bachelier de type long

### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Les études sont organisées d'une part, en « matinées de travail technique » qui se déplient tout au long d'une année et, d'autre part, en « stages de jeu » qui se tiennent les après-midis en séquences successives de 2 à 8 semaines environ.

C'est cette organisation (dans la durée du travail technique et en séquence pour celui du jeu) qui rythme et donne sens à l'ensemble du processus pédagogique.

Nous proposons donc un développement continu du travail technique propre à l'acteur (corps, voix, mouvement) qui consiste davantage en un ensemble de processus d'élimination des résistances propres à la conscience du jeu qu'à l'acquisition de compétences additionnées au travail de l'acteur.

Nous privilégions un travail sur la conscience en mouvement et en disponibilité plutôt que l'acquisition d'un savoir de reproduction. Ceci n'induit pas de négliger le travail sur la langue, son articulation parlée et mentale, ses différents aspects rythmiques et autres incontournables objectifs de l'expression dramatique, comme le travail d'improvisation vers le jeu et les « actions concrètes » nécessaires à l'art du plateau.

Dans cet esprit, nous organisons les « stages de jeu » les après-midis avec des professeurs aux options de travail, aux visions, aux demandes propres au jeu, très différentes. Cette pluralité est nécessaire à une formation adressée à la diversité artistique du monde professionnel. Elle est possible parce qu'elle s'appuie sur la « philosophie commune » des continuités techniques du montage, celles-ci étant toujours tournées vers les finalités artistiques qu'elles supposent.

Une progression de quatre « blocs » d'études consécutifs peut ainsi se déployer.

- Un premier « bloc » d'initiation et de mise à niveau des étudiants (apprendre à travailler)
- Un deuxième de développement de techniques de jeu à partir de l'improvisation (apprendre à apprendre)
- Un troisième de perfectionnement vers la finalisation du jeu (développer le travail)
- Le tout aboutissant au deuxième cycle à la participation à des productions théâtrales et de jeu face à la caméra, ainsi que des stages dans le milieu professionnel (application du travail).

Cet ensemble de dispositif et de processus se déroule en étroite symbiose avec les classes de l'option « Théâtre et Techniques de Communication ». La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

<b>Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):</b>	<b>Bachelier type long - orientation interprétation dramatique</b>
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B1.1****Formation corporelle et vocale 1**

<b>Descriptif</b>	Approche de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>25 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>7%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>405 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,4,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique pratique et théorique	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle (1)	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Chansons (1)	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Monologues	3	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B1.2****Séminaires de jeu 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs du travail théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>23 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>400 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Séminaire jeu concret	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier action-réaction	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Techniques de jeu	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B1.3****Régie et techniques de plateau**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,6,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage	1	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Initiation au son théâtral	,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B1.4****Evolution des formes artistiques 1**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	2	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	2	obligatoire	EO
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma (1)	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Musique	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B2.5****Formation vocale 2**

<b>Descriptif</b>	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>190 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B2.6,8</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Formation vocale	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Voix chantée	3	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B2.6****Formation corporelle 2**

<b>Descriptif</b>	Approche et pratique des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>225 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B2.5,7</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Formation corporelle (Travail du corps)</b>	<b>Formation corporelle (2)</b>	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Formation corporelle (Travail du corps)</b>	<b>Mouvement et espace (1)</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Formation corporelle (Travail du corps)</b>	<b>Mouvement et espace (2)</b>	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Interprétation (Interprétation)</b>	<b>Rythme</b>	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B2.7****Séminaires de jeu 2**

<b>Descriptif</b>	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>28 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>14%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>420 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B2.6,8</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Texte/texte	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Interprétation (1)-mythologie personnelle	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation et mise en scène (1)	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Écriture)	Ecriture(s) - mise en jeu	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B2.8****Evolution des formes artistiques 2**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B1.4</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B2.5,7</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B3.9****Formation vocale 3**

<b>Descriptif</b>	Apprentissage de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>14 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>165 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B2.5</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B3.10,12</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Voix chantée (1)	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Voix chantée (2)	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B3.10****Formation corporelle 3**

<b>Descriptif</b>	Apprentissage des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B2.6</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B3.9,11</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)	Mouvement et espace (3)	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mouvement et espace (4)	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B3.11****Séminaires de jeu 3**

<b>Descriptif</b>	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des
<b>Obligatoire/optionelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>28%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>585 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>1UE.ID.B3.10,12</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation(4)- doublage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation (3)	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture plateau	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B3.12****Evolution des formes artistiques 3**

<b>Descriptif</b>	Démarches analytiques et historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.B2.8</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B3.9,11,13</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (5)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE/EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.ID.B3.13****Droit et production appliquée aux arts du**

<b>Descriptif</b>	Approche des principaux aspects juridiques et productionnels nécessaires à la compréhension des mécanismes sociaux, institutionnels et financiers de la production du spectacle vivant.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>105 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.ID.B3.12</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()</b>	<b>Production théâtrale</b>	<b>2</b>	obligatoire	TE
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Enseignement  
Supérieur Artistique**

## **Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Théâtre et technique de communication**

**1er cycle - Bachelier de type long**

### **Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

#### **L'objectif**

L'option théâtre et technique de communication dispense une formation pouvant conduire à l'exercice des principaux métiers du théâtre (mise en scène et métiers du théâtre). Une attention plus particulière est portée aux questions de mise en scène. En s'affrontant à différents aspects de la pratique théâtrale, l'étudiant acquiert une connaissance généraliste du théâtre. Un début de spécialisation peut voir le jour à travers une gestion raisonnée des stages internes ou externes et des travaux spécifiques prévus à la fin du premier cycle et durant le deuxième cycle.

#### **Le point d'appui**

La plupart des cours trouvent leur point d'appui dans le texte de théâtre sous ses différentes formes (répertoire classique, moderne et contemporain). Les textes sont approchés à la fois théoriquement (points de vue dramaturgique et historique) et pratiquement (exercices de lecture, de mise en voix, de mise en jeu, de mise en scène). Le texte n'est pas un prétexte, n'est pas un objet accessoire du travail scénique, n'est pas un épiphénomène, n'est pas un élément parmi d'autres. Notre enseignement en fait un point de passage obligé. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

#### **L'orientation pédagogique de fond**

Jouer avant de faire jouer. Jouer pour faire jouer. Appréhender la relation théâtrale par une mise en jeu de soi-même. Ressentir physiquement le terrain commun avec l'acteur. Appuyer la mise en scène du texte sur les exigences concrètes du plateau. Le corps enseignant souhaite que les étudiants fassent aussi souvent que possible l'expérience du jeu. Il en fait un critère significatif - quoique non décisif - pour le recrutement. L'enseignement dans l'option ne vise pourtant pas à former des acteurs. Le jeu n'en est pas la finalité, il est son chemin obligé, que chacun peut parcourir selon sa compétence. L'orientation de l'école est donc très différente de l'orientation des instituts universitaires généralement plus centrés sur l'histoire du théâtre et sur des approches dramaturgiques plus théoriques.

#### **Les disciplines complémentaires**

L'approche de la mise en scène par le jeu se complète d'un apprentissage dans différentes disciplines du théâtre présentes dans l'activité théâtrale. La gestion du corps, de la voix, la sensibilisation à la musique, l'exercice du chant, les disciplines du son, la lumière, la scénographie, l'écriture, la régie, les matières juridiques et économiques liées au spectacle font l'objet d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que d'une mise en application dans les productions théâtrales de l'école.

#### **Ce qui est complémentaire peut devenir principal**

Une sélection raisonnée d'assistantats, de stages, de travaux pratiques, et un choix judicieux du sujet du mémoire et du directeur de mémoire permettent à l'étudiant qui le souhaite de constituer une discipline complémentaire en objet principal de son parcours. Pour certaines disciplines, les étudiants seront dans un premier temps confrontés à la réalité concrète du plateau. Ils recevront les enseignements théoriques complémentaires à leur expérience pratique dans un second temps.

## Référentiel de compétences

1. mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;
8. maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...).

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

<b>Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):</b>	<b>Bachelor type long - théâtre et techniques de communication</b>
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B1.1****Formation corporelle et vocale**

<b>Descriptif</b>	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>255 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Formation corporelle (Travail du corps)</b>	<b>Formation corporelle</b>	<b>2</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Formation vocale (Travail de la voix)</b>	<b>Formation vocale</b>	<b>2</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Interprétation (Orthophonie et phonétique)</b>	<b>Orthophonie et phonétique pratique et théorique</b>	<b>1</b>	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Interprétation (Interprétation et improvisation)</b>	<b>Monologues</b>	<b>2</b>	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B1.2****Séminaires de jeu et de mise en scène 1**

<b>Descriptif</b>	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Aspects individuels et collectifs du travail théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>400 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Séminaire jeu concret	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier action-réaction	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en scène	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B1.3****Technique et analyse 1**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>255 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Travail individuel	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie (atelier)	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma (1)	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Musique	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage	2	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Initiation au son théâtral	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	2	obligatoire	EO
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B1.4****Technique et analyse 2**

<b>Descriptif</b>	Approche historique et empirique des techniques de réalisation et de la production du théâtre: espace, espace sonore, lumière, costumes, vocabulaire d'hier et d'aujourd'hui.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Histoire du lieu du spectacle	1	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Fiches techniques	1	obligatoire	TE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Terminologie de la scène à l'italienne	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.5****Formation corporelle**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des approches techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.6,11</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)</b>	<b>Formation corporelle</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.6****Séminaires de jeu et de mise en scène 2**

<b>Descriptif</b>	Eléments de méthodologie du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Développement des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>23 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>12%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>270 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,4,5,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B1.2</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.5,7</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Texte/texte	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier Revue	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation et mise en scène (1)	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Écriture)	Ecriture(s) - mise en jeu	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.7****Atelier photo 1**

<b>Descriptif</b>	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture .
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.6,8</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)</b>	<b>Photo (1)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.8****Réalisation radio**

<b>Descriptif</b>	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers de la réalisation d'un récit sonore.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,4</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.7,9</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Réalisation et production de la radio (Réalisation)</b>	<b>Réalisation radio</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.9****Technique de plateau 1**

<b>Descriptif</b>	Approche empirique et analytique des techniques de plateau et de leurs apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.8,10</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Régie)	Eclairage (2)	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale (2)	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.10****Scénographie**

<b>Descriptif</b>	Approche empirique et analytique de la scénographie et de ses apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B1.3</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.9,11</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie atelier	3	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	fiches techniques	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B2.11****Analyse, narration, histoire 1**

<b>Descriptif</b>	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B2.10,5</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)</b>	<b>1</b>	obligatoire	EC
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)</b>	<b>1</b>	obligatoire	EC
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)</b>	<b>1</b>	obligatoire	EC
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)</b>	<b>1</b>	obligatoire	EC
Technique	<b>Techniques de réalisation et de production théâtrale ()</b>	<b>Méthodologie de la mise en scène</b>	<b>1</b>	obligatoire	0
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)</b>	<b>Arts plastiques</b>	<b>1</b>	obligatoire	TE
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	obligatoire	EO
Technique	<b>Écriture (Écriture dramatique)</b>	<b>Texte et dramaturgie</b>	<b>2</b>	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B3.12****Pratique artistique de la réalisation théâtre**

<b>Descriptif</b>	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de sa capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités artistiques propres.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>14%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>420 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B2.9,11</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B3.13,16</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Eclairage (3)	2	Obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Eclairage sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Son sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat sur productions	6	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Costumes sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Production)	Promotions sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat dramaturgie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Jeu sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture personnelle	4	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistance sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Lecture	3	à choix	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B3.13****Séminaires de jeu et de mise en scène 3**

<b>Descriptif</b>	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>18 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>22%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,4,6,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B2.5,6,10</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B3.12,14</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Réalisation sur cartes blanches	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Stratégies et tactiques dans une perspective	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture plateau	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture . Approche du rôle de la couleur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,4</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B2.7</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B3.13,15</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)</b>	<b>Photo (2)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B3.15****Technique de la réalisation et de la production**

<b>Descriptif</b>	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités techniques propres.
<b>Obligatoire/optionelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>7%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>135 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B2.9</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B3.14,16</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale / éclairage	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie et pratique de l'assistanat	1	obligatoire	TE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotions sur productions	1..4	à choix	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTC.B3.16****Analyse, narration, histoire 2**

<b>Descriptif</b>	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>6</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTC.B2.11</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTC.B3.15,12</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>B3</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)</b>	<b>Philosophie</b>	,5	obligatoire	TE
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (5)</b>	2	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Cinéma - Image**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master en cinéma spécialité Image, prolonge les objectifs du bachelor Image dans la formation de praticiens de l'image pour principalement cinéma et aussi pour l'audiovisuel de manière générale.

L'étudiant complète sa formation par une série de cours théoriques et d'analyse de cas.

Il approfondit l'étude des paramètres de l'image au travers de séminaires et poursuit sa réflexion sur la photogénie et les différentes méthodes qui permettent d'aborder les prises de vues de personne.

Le programme du Master amène l'étudiant à développer sa réflexion artistique et son savoir-faire technique par la pratique de la direction de la photographie et du cadre sur les différents films de fin d'études des étudiants du Master Réalisation.

Il démontrera sa maîtrise aussi bien technique qu'artistique de l'image à l'occasion d'un important travail autonome.

Un stage permet à l'étudiant d'affiner sa connaissance des différents métiers de l'image, tout en bénéficiant du tutorat d'un professionnel en action dans les métiers de début de carrière.

Enfin pour clore sa formation, l'étudiant rédigera un travail écrit (TEFE), travail de recherche théorique où il est amené à se documenter, analyser et tirer des conclusions personnelles sur une problématique liée à l'image ou à sa pratique.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Image"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.1****Pratique artistique de la prise de vue**

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques de la prise de vue.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>32 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>60%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Image)</b>	<b>Films de fin d'études</b>	<b>2</b>	Obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Image)</b>	<b>Images de fin d'études (IFE)</b>	<b>1</b>	Obligatoire	JAE+Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.3****Paramètres**

<b>Descriptif</b>	Approches des différents effets techniques et esthétiques produits par les variations des paramètres à disposition lors de la prise de vues d'un objet insignifiant et inexpressif : valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras, travellings,
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Paramètres</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TP</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.5****Courts-métrages et mise en scène**

Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.10****Maquillage et prise de vue**

<b>Descriptif</b>	Approche esthétique et pratique des effets produits par les différentes techniques de maquillage sur le rendu d'une prise de vue.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,4,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Esthétique de l'image)	Séminaire maquillage	1	Obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.12****Approche de la restauration numérique**

<b>Descriptif</b>	restauration numérique (ou remasterisation) d'un ancien film de l'école (FFE, FD3 en priorité), au départ d'un scan 2K du négatif original et comparaison avec une référence de l'époque (copie positive 16 ou 35 mm, fichier vidéo), en vue de ressortir un nouveau
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,4,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)	Remasterisation d'une production INSAS	1	Obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Analyse de reportages et de films documentaires du point de vue de l'opérateur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Analyse reportages et documentaires	1	Obligatoire	TE/TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.20****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).		
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>		
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>		
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>		
<b>Volume horaire</b>	<b>150 h</b>		
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>9</b>		
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>		
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>		
<b>Corequis</b>	<b>0</b>		
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>		
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>		
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>		
<b>Evaluation</b>			
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>		
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>		

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Stages ()</b>	<b>Stages</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.30****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.35****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINIMA.M1.45****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2022-2023

Cinéma - Montage

2e cycle - Master de type long

### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master montage en 60 crédits offre un approfondissement des concepts et des pratiques développées lors des 3 cycles « Bachelor » précédents. Le Master s'articule autour de 4 axes :

#### 1 – Travaux pratiques et artistiques (TAFE):

- a) Réalisation, écriture & montage d'un « Ciné-poème » d'une dizaine de minutes par l'étudiant(e). Ce projet autonome repose sur l'utilisation d'archives (found-footage) et/ou sur un tournage original de l'étudiant(e), sur l'écriture d'un texte (adapté à partir d'un texte littéraire existant ou personnel), et la composition d'une narration originale. Cet exercice de montage fait appel aux capacités de réflexion, de maîtrise méthodologique et expérimentale de l'étudiant ainsi qu'à sa créativité dans la gestion des rapports de sens entre l'image, le texte et les sons.
- b) Montage d'un film de fin d'études (FFE) de 15-20 minutes des étudiants de Master réalisation (fiction ou documentaire). Ce travail permet à l'étudiant(e) d'affiner son approche du récit filmique (structure, rythme, sens) en dialogue avec le réalisateur et les professeurs accompagnant le processus créatif du montage au mixage et à l'étaffonnage.
- c) Ces travaux sont éventuellement complétés selon les années par le montage d'un film réalisé dans le cadre des échanges à l'international entre l'INSAS et d'autres institutions académiques.

#### 2 – Cours théoriques :

Cours de droit (droit d'auteur, droit social, institutions culturelles), séminaires d'analyse filmique et cours de post-production (méthodologie, direction de post-production, technique de masterisation des films montés et sous-titrage) viennent compléter ce cursus.

#### 3 – Stages :

Les stages obligatoires de 3 semaines au minimum (en montage et/ou en post-production) permettent aux étudiants(es) de confronter les connaissances acquises aux impératifs du milieu professionnel et à établir des relations de confiance avec ce nouvel environnement extra-scolaire. Il se conclut par la rédaction d'un rapport de stage, compte-rendu clair et précis qui énumère la durée, l'importance et la variété du travail effectué. Il inclut une réflexion personnelle se rapportant à la formation reçue et récapitule les conditions et les diverses observations faites tout au long du stage. Le rapport de l'étudiant est complété par celui du maître de stage.

#### 4 – Travail écrit de d'étude (TEFE):

Le cursus se clôture par l'écriture d'un mémoire de fin d'études. Il consiste en une étude originale à caractère réflexif se rapportant à la finalité de l'orientation choisie. Il confirme la capacité de compréhension du sujet choisi, la perception de divers points de vue et l'art d'exposer l'état d'un débat intellectuel ou artistique, avec, le cas échéant, l'expression d'une position non seulement personnelle mais également singulière et sensible. Il constitue un effort intellectuel propre à fortifier pour longtemps une formation autant technique qu'artistique.

### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Montage"
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.</li> </ol>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> <li>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.</li> </ol>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;</li> <li>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.</li> </ol>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;</li> <li>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage</li> </ol>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> <li>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage</li> </ol>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.1****Pratique artistique du montage**

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques du montage.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>56%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Montage)</b>	<b>Productions INSAS, Ciné-poème</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JAE+Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.5****Court métrage et mise en scène**

<b>Descriptif</b>	Analyse de courts métrages du point de vue de la mise en scène.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique/spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Courts-métrages et mise en scène</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Séminaire introductif à l'exercice ciné-poème.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Séminaire « Ciné poème »	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.15****Conception du son cinéma**

Approche des conceptions de la bande son d'un film.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.20****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.25****Introduction à la direction de post-production**

<b>Descriptif</b>	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Introduction à la direction de post-production</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EE/EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.30****Post-production virtuelle INSAS**

<b>Descriptif</b>	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle spécifique de l'INSAS.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Post-production virtuelle INSAS</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b> 9	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.40****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.45****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.50****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINMONT.M1.55****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

# Enseignement Supérieur Artistique

## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2022-2023

**Cinéma - Gestion de la production (60 crédits)**

**2e cycle - Master de type long**

### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Ce master vise à former des collaborateurs capables d'assumer, dès leur sortie de l'école, d'une manière créative et responsable, les fonctions d'assistant ou de directeur de production sur des projets courts. Au-delà des connaissances nécessaires, l'INSAS souhaite leur transmettre une certaine éthique professionnelle et les valeurs de respect mutuel dans le travail en équipe qui leur permettront d'acquérir rapidement, dans leur métier, l'expérience de terrain indispensable pour évoluer dans ces professions.

La formation est orientée principalement sur la fabrication du film : établissement du devis, suivi du tournage et des finitions. Elle met l'accent sur la pratique en laissant une grande autonomie aux étudiants pour la gestion des films de fin d'études qu'ils prendront en charge dans l'école.

Le cursus allie à la fois une formation technique et artistique en commun avec les étudiants en réalisation. Nous souhaitons fournir aux étudiants les outils qui les aideront plus tard à trouver le meilleur équilibre entre contraintes financières et besoins artistiques lors de la fabrication du film.

La formation est complétée par des cours théoriques avec études de cas : analyse de films, analyse de scénarios, histoire du cinéma, législation sociale, post-production.

Une place importante est accordée aux stages en milieu professionnel.

### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Gestion de la production"
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création.</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études.</b>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques .</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents.</b>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.M1.1****Pratique de la gestion de la production**

<b>Descriptif</b>	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la direction de production du cinéma sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>50%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1,2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Gestion de production)</b>	<b>Direction et assistanat de production sur FFE</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.M1.5****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Assistanat et régie**

<b>Descriptif</b>	Introductions aux bases des assistanats et de la régie.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,5,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Production et régie	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Production**

<b>Descriptif</b>	Approche des outils de la production cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>45 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,5,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Direction de production de long métrage</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Production (1)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Approche des financements publics de la**

Approche des mécanismes de financements publics de la production.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,5,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Aides publiques et Tax Shelter	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Paramètres**

<b>Descriptif</b>	Approche des différents effets techniques et esthétiques produit au cours de l'enregistrement d'un objet insignifiant et inexpressif par les variations de différents paramètres (valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras,
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Paramètres</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TP</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Coproduction et aides internationales**

<b>Descriptif</b>	Approches des mécanismes de coproduction et aide internationales.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,5,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Coproduction et aides internationales	1	Obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Courts-métrages et mise en scène**

Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique/spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Histoire du cinéma**

<b>Descriptif</b>	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Stage**

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1,2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD60.****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1,2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

# Enseignement Supérieur Artistique

## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2022-2023

Cinéma - Gestion de la production

2e cycle - Master de type long (120 crédits)

### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Ce master vise à former des collaborateurs capables, dès leur sortie de l'école, de développer, de financer et d'assumer d'une manière créative et responsable, les fonctions d'assistantat ou de direction de production sur des projets courts. Au-delà des connaissances nécessaires, l'INSAS souhaite leur transmettre une certaine éthique professionnelle et les valeurs de respect mutuel dans le travail en équipe qui leur permettront d'acquérir rapidement, dans leur métier, l'expérience de terrain indispensable pour évoluer dans ces professions.

En première année, la formation est orientée sur la fabrication du film : établissement du devis, suivi du tournage et des finitions. Elle met l'accent sur la pratique en laissant une grande autonomie aux étudiants pour la gestion des films de fin d'études qu'ils prendront en charge dans l'école.

La deuxième année se consacre au développement et au financement de projets: accompagnement des auteur.rices dans l'écriture de leur film et dans l'élaboration de leur dossier de production.

Le cursus allie à la fois une formation technique et artistique. Nous souhaitons fournir aux étudiants les outils qui les aideront plus tard à trouver le meilleur équilibre entre contraintes financières et besoins artistiques lors de la fabrication du film.

La formation est complétée par des cours théoriques avec études de cas : analyse de films, analyse de scénarios, histoire du cinéma, éléments de base du financement et de la coproduction, aides publiques, Tax Shelter, législation sociale, droits d'auteurs et post-production. Une place importante est accordée aux stages en milieu professionnel.

### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle.
11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur.
12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Gestion de la production"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création.</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur.</p> <p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur.</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études.</b>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur.</p> <p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur.</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques.</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur.</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents.</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p> <p>12. Elaborer une stratégie pour permettre à l'œuvre d'atteindre un large public.</p>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M1.1****Pratique de la direction et de l'assistanat de**

<b>Descriptif</b>	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la direction de production du cinéma sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>20%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Gestion de production)</b>	<b>Direction et assistanat de production sur FFE</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M1.5****Introduction à la direction de production et au**

<b>Descriptif</b>	Par l'observation de l'exercice Fiction/doc, approche de la préparation et de l'organisation d'un tournage. Introduction à la direction de production.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>0</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()</b>	<b>Observations sur execice fiction/doc</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Introductions aux bases des assistanats et de la régie.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,5,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Production et régie	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des outils de la production cinématographique et de l'évaluation du coût d'un long-métrage
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>45 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b> <b>1,3,4,5,6,7,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Direction de production de long métrage</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>0</b>
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Production (1)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des différents effets techniques et esthétiques produit au cours de l'enregistrement d'un objet insignifiant et inexpressif par les variations de différents paramètres (valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras,
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Paramètres</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TP</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M1.25****Introduction à la direction de post-production**

<b>Descriptif</b>	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Étude des techniques audiovisuelles ()</b>	<b>Introduction à la direction de post-production</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EE/EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M1.40****Introduction au cinéma du réel**

<b>Descriptif</b>	A travers le visionnage de films, sensibilisation à la démarche éthique de l'acte cinématographique
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>0</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>0</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M2.55****Développement de projet**

<b>Descriptif</b>	Développement de projet en binôme avec un étudiant de CINM2 de l'écriture du scénario au dossier de présentation pour la commission de lecture
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>30%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>300 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,6,8,10, 11,12</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.CINPROD.M1.1</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Gestion de production)	Développement de projets	1	obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M2.60****Pratique de la direction et de l'assistanat de**

<b>Descriptif</b>	Direction de production sur Regards Croisés des étudiants accueillis par l'INSAS, sur TAFE radio, sur projets extérieurs en partenariat avec les autres Ateliers de Production	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>	
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>	
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>	
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>	
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>		
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>	
<b>Prérequis</b>	<b>UE.CINPROD.M1.5</b>	
<b>Corequis</b>	<b>0</b>	
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>	
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>	
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>	
<b>Evaluation</b>		
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Gestion de production)</b>	<b>Direction de production sur les productions INSAS (Regards Croisés)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M2.65****Développement artistique**

<b>Descriptif</b>	Approches de différentes méthodologies d'initiation et de développement d'un projet cinématographique
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 3, 4, 11,12</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Analyse de scénario	1	Obligatoire	Titulaire
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Production (2)	1	Obligatoire	Titulaire
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Ligne éditoriale	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M2.70****Aspects légaux et financiers de la production**

<b>Descriptif</b>	Approche des aspects légaux et financiers mis en jeux dans le processus de production cinématographique
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>75 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 3, 4, 11,12</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Production (3)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Coproduction et aides internationales</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TP</b>
Technique	<b>Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()</b>	<b>Aides publiques et Tax Shelter</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des stratégies de diffusion et de promotion des films
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>55 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 11, 12</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Pitch	1	Obligatoire	Titulaire
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Création d'un teaser	1	Obligatoire	Titulaire
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Diffusion, promotion	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINPROD.M2.85****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Mémoire ()		<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	1	Obligatoire	jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement  
Supérieur Artistique

**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Cinéma - Réalisation**

**2e cycle - Master de type long**

**Profil d'enseignement**

Le master Cinema-Réalisation délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancre dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Ce master en 120 crédits offre au futur cinéaste un approfondissement des concepts et des pratiques développés au 1er cycle. Il s'articule principalement autour de 3 axes: un travail artistique de fin d'études (TAFE), un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages en milieu professionnel.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, du son et de l'image ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui:	Master type long - cinéma réalisation
<p><b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier.</b> Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b></p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, de l'image et du son ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, de l'image et du son ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
<p><b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>

<b>Descriptif</b>	Pratique des assistanats de réalisation et de production, de la direction de production et de la régie générale sur les productions de l'INSAS.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>22 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>15%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>360 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,6,7,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Assistanats sur FFE	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M1.5****Projet de film fin d'études**

Constitution du dossier du film de fin d'études.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Evaluation intégrée faite par un jury (voir annexe 9 du RDE)
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Projet de fin d'études</b>	<b>0</b>	Obligatoire	Jury*
Technique	<b>Écriture (Scénario)</b>	<b>Ecriture scénario du FFE</b>	<b>0</b>	Obligatoire	Jury*

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche théorique et pratique des paramètres qui agissent sur la perception des différents rythmes qui sont à l'œuvre dans un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>45 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Atelier rythme</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M1.15****Iconographie du réel**

<b>Descriptif</b>	Approche de nouvelles tendances du documentaire par l'abord du cinéma du réel de manière interdisciplinaire (Anthropologie, Cinéma, Philosophie) et l'études de la relation entre le documentaire et l'art contemporain, ainsi que les formes hybrides de cinéma
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)</b>	<b>Iconographie du réel (2)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M1.20****Atelier Jeu caméra**

<b>Descriptif</b>	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bries d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et scénaristes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Atelier jeu caméra</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche théorique et pratique du développement scénaristique de personnages.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Aides publiques et Tax Shelter	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M1.50****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b> 1,5	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M1.55****Introduction à l'écriture du travail écrit de fin**

<b>Descriptif</b>	Explications des exigences de contenu et de présentation du travail écrit de fin d'études (TEFE).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du mémoire ()	Introduction à l'écriture du travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>6,8,9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage I	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M2.65****Pratique artistique de la réalisation**

<b>Descriptif</b>	Réalisation d'un film de court métrage en collaboration avec les étudiants des cursus image, son et montage/script.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>30%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>420 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.REAL.M1.1,5</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Réalisation d'un film de court métrage</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JAE+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M2.70****Analyse appliquée aux arts du spectacle**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de cours d'analyse à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>A choix</b>	<b>EO</b>
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)</b>	<b>Approche de la peinture</b>	<b>1</b>	<b>A choix</b>	<b>EC/TE</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Histoire du montage</b>	<b>1</b>	<b>A choix</b>	<b>TE</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)</b>	<b>Analyse d'œuvres radiophoniques</b>	<b>1</b>	<b>A choix</b>	<b>EC</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)</b>	<b>Analyse reportages et documentaires</b>	<b>1</b>	<b>A choix</b>	<b>TE/TP</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)</b>	<b>Conception du son cinéma</b>	<b>1</b>	<b>A choix</b>	<b>TE/EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M2.75****Pratiques et techniques du cinéma**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de cours techniques à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>5 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>150 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE. Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Introduction à la direction de post-production	2	A choix	EE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Esthétique de l'image)	Séminaire maquillage	1	A choix	TP
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	A choix	EC/TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Analyse des étapes du mixage	1	A choix	EC
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Assistanat et/ou régie sur production INSAS	2	A choix	Titulaire
Technique	Stages ()	Stage interne	1	A choix	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M2.80****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M2.85****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>150 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>6,8,9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage 2	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINREAL.M2.100****Travail écrit de fin d'études (TFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>10 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>12%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.REAL.M1.55</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>0</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Cinéma - Ecriture**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de bachelier ou de master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconstruire son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.

Au départ des projets de l'étudiant, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déplacent au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant de son projet singulier. Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insa prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires d'analyse

Suivis en commun avec des étudiants d'autres cursus, ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion : histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (œuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

- un ensemble de travaux pratiques personnels.

Chaque étudiant devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, il produira une seconde forme courte destinée à la scène et/ou s'initiera à l'écriture de la série télévisée.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma).

Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiants des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture : jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, droit et communication des institutions culturelles.

-Travail de fin d'études

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci. D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il contribue également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture ;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique ;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe ;

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):</b>	<b>Master type long - Cinéma (Ecriture)</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.1****Ecriture d'un scénario de court métrage et**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un scénario de court métrage et initiation aux techniques de l'écriture de séries.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>15%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>175 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,4,6,7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.5,50</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Ecriture)</b>	<b>Ecriture courte cinématographique</b>	<b>1</b>	Obligatoire	titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Ecriture)</b>	<b>Ecriture de séries</b>	<b>1</b>	Obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.5****Pratique de l'écriture courte théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'une pièce courte théâtrale.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>130 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.1,10</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecriture courte théâtrale	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.10****Atelier expérimental d'écriture**

<b>Descriptif</b>	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,4,6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.5,15</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Découpage</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.15****Pratiques scéniques et littératures dramatiques**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,6,7</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.10,20</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	Obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	Obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	Obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.20****Pratiques scéniques et littératures dramatiques**

<b>Descriptif</b>	Analyse de textes dramatiques du répertoire classique et contemporain, en vue d'en dégager les spécificités en regard de l'époque où ils ont été conçus et divulgués.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,6,7</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.15,25</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)</b>	<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EO</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.25****Pratiques scéniques et littératures dramatiques**

<b>Descriptif</b>	Approche des principaux repères historiques de l'histoire de la mise en scène, dans la perspective d'études comparatives de différentes mises en scène d'une même oeuvre, permettant de distinguer la lecture spécifique de chaque metteur en scène en regard de
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,6,7</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.20,30</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.30****Courts-métrages et mise en scène**

<b>Descriptif</b>	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.25,35</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique/spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Courts-métrages et mise en scène</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.35****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>2</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.30,40</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.40****Ecriture limite- limites de l'écriture**

<b>Descriptif</b>	Approche de types d'écritures dites marginales.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.35,45</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Écriture appliquée aux arts du spectacle (Générale)</b>	<b>Ecritures Plurielles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.45****Théorie de l'adaptation littéraire**

<b>Descriptif</b>	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.40,50</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Théorie de l'adaptation littéraire	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.50****Mise en lecture**

<b>Descriptif</b>	Atelier d'expérimentation d'écriture basé sur la rencontre et échanges avec des actrice.s
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4, 6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.45,1</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.60****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.65****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M1.70****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M2.75****Pratique artistique de l'écriture longue**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'une pièce longue cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>31%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.1,5</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M2.105</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Ecriture)</b>	<b>Ecritures projet long cinématographique</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JAE +</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M2.80****Atelier expérimental d'écriture**

<b>Descriptif</b>	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bries d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12`</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Atelier jeu caméra</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M2.85****Approfondissement de l'arc narratif des**

<b>Descriptif</b>	Approfondissement des enjeux caractérisants les personnages développés dans l'écriture du TAFE
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.CINECR.M1.45</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Écriture (Scénario)</b>	<b>Approfondissement personnage</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M2.90****Développement personnage**

<b>Descriptif</b>	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4,6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M2.95****Droit des institutions culturelles**

Approche des conditions de productions et de promotions des activités théâtrales.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3,5,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>			
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>		
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>		
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>		
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>		
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>8</b>		
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>		
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>		
<b>Corequis</b>	<b>0</b>		
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>		
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>		
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>		
<b>Evaluation</b>			
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>		
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>		

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage interne ou externe	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.CINECR.M2.105****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.CINECR.M2.75</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Radio Télévision Multimédia - Son**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master RTM SON est la prolongation naturelle du cycle de bachelier, où l'accent est mis sur l'autonomisation de l'étudiant(e).

L'axe principal s'articule autour des travaux de fin d'études, du mémoire et des stages. En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche conceptuelle du son. Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.

Les travaux artistiques de fin d'études (TAFE) s'effectuent dans trois domaines distincts :

- prise de son à finalité audiovisuelle sur les productions de TFE de l'INSAS ou environnement sonore de productions théâtrales de l'INSAS
- post-production sur des productions de l'INSAS
- réalisation radiophonique et/ou prise de son musicale

Le travail écrit de fin d'études (TEFE) est un travail écrit de recherche dans le domaine sonore qui peut aborder toute question relative au son et à ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.

Les stages constituent une véritable immersion dans le monde professionnel. C'est aussi l'occasion pour les étudiants d'être confrontés aux secteurs qui ne seraient pas leur secteur de prédilection. Ils sont l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant et du maître de stage. Ils doivent subséquemment être effectués dans plusieurs secteurs :

- le domaine du cinéma (en tournage ou en post-production)
- la radio/télévision (dans le sens "broadcast" – nécessité de diffusion en direct)
- le domaine du son non lié à une image (musique, théâtre, spectacle vivant)

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Radio-Télévision-Multimédia Son"
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</li> </ul>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> <li>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</li> </ul>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;</li> <li>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</li> </ul>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;</li> <li>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</li> </ul>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> <li>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</li> </ul>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.1****Pratique artistique de la prise et du traitement**

<b>Descriptif</b>	Participation aux divers travaux de fin d'études, dans les domaines de la prise de son de plateau (modulation, perche), du montage son, du mixage ainsi que dans le domaine du théâtre, de la réalisation radiophonique et de la prise de son musicale.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>55%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>460 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Prise de son sur production audiovisuelle INSAS, création sonore	7	Obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Post-production son sur production INSAS	3	Obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Réalisation radio, prise de son musicale	3	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.5****Créations sonores**

<b>Descriptif</b>	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2,4,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Créations sonores)	Créations sonores	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche du son cinéma spatialisé par l'analyse de films en 5.1.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>4,7,8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception et analyse de mixage 5.1	1	Obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.15****Création sonore en spectacle vivant**

<b>Descriptif</b>	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2,4,5,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Création sonore en spectacle vivant	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approfondissement de l'approche de la conception de la bande son en film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2,4,5,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	Obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des techniques de projection du cinéma actuel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.30****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3,4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Stages**

<b>Descriptif</b>	Stages en milieu professionnel dans trois domaines distincts : (1) prise de son dans le domaine audiovisuel (cinéma, télévision, documentaire), (2) travail dans un secteur de la radiodiffusion ou la télévision - lié à l'exercice du direct, (3) prise de son dans le domaine
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>9</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Stages ()</b>	<b>Stage radio-télévision</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE
Technique	<b>Stages ()</b>	<b>Stage cinéma</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE
Technique	<b>Stages ()</b>	<b>Stage son autonome</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.40****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.45****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.50****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMSON.M1.55****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Radio Télévision Multimédia - Réalisation Radio/Télévision**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Ce master s'adresse aux personnes désireuses de concrétiser leur relation à l'écriture sonore et radiophonique. Il y est question de s'approprier un outil d'expression léger, autonome et engagé à des fins personnelles ou collectives.

La partie centrale de ce Master en Réalisation Radio concerne l'exécution des trois travaux principaux que sont la Réalisation Artistique de Fin d'Etudes (TAFE), la Réalisation Ecrite de Fin d'Etudes (TEFE) et une série de trois Stages dans des contextes professionnels variés et pertinents.

Ces trois éléments fondamentaux de la constitution du master visent à donner à l'étudiant.e toute l'autonomie dans la mise à l'œuvre dont il ou elle aura besoin au sortir de ses études. L'INSAS et le corps professoral dédié à l'encadrement de ces activités veilleront à ce qu'elles puissent avoir lieu dans un contexte de travail confortable, organisé, balisé et soutenu aussi bien techniquement que professionnellement afin que l'étudiant.e soit au plus proche de ses intentions de réalisation aussi bien théoriques que pratiques. Jalonnneront aussi cette session d'une soixantaine de crédits, d'autres cours plus ponctuels de type : production, droits, droit social et communication des institutions culturelles permettant eux aussi d'autonomiser le candidat dans la réalisation de ses propres projets.

D'autre part, pour adapter au mieux la programmation de ce cursus au profil de chaque candidat.e, et leur permettre de se retrouver à un niveau équivalent et souhaité de connaissances de la théorie, la technique, la philosophie et l'approche de la pratique, une commission des programmes inaugure une programmation « personnalisée », taillée en fonction des besoins. Ces besoins sont liés à la diversité de parcours possibles amenant à vouloir présenter ce master. L'ensemble des matières dites préparatoires peut aller jusqu'à la constitution d'une année complète de 60 crédits.

Parmi eux l'on pourra trouver comme cours (théoriques et pratiques) : initiation à l'outil microphonique, à la prise de son, au montage sonore, au mixage, à l'approche documentaire, à l'écriture de fiction, à l'expression sonore en lien avec le théâtre et plus largement avec le spectacle vivant, à l'histoire et l'analyse critique des médias, à la pratique de l'expression sonore autonome sous toutes ses formes allant de la réalisation de pièces radiophoniques courtes à la composition de musiques acousmatiques en passant par l'accompagnement de textes et comédiens par le son... Ces matières sont censées nourrir l'étudiant.e dans ses désirs personnels et l'outiller en vue de leur réalisation.

Il est bon de noter que l'INSAS est une école qui rassemble des activités d'apprentissage liées au cinéma, à la radio, à la musique, au théâtre, à la danse, à l'écriture et que cette multiplicité d'approches rassemble une multiplicité d'étudiant-e-s avec des parcours et des projections dans l'avenir diverses et dont le contact des un-e-s aux autres n'en est que plus enrichissant et révélateur d'aspirations au faire-ensemble.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle ;

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Radio-Télévision-Multimédia Réalisation Radio-Télévision"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances, ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.1****Pratique artistique de la réalisation**

<b>Descriptif</b>	Réalisation d'un pièce radiophonique de fiction ou documentaire.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>50%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>360 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV-multimédia (Réalisation radio-télévision)	Réalisation d'une pièce radiophonique	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.5****Créations sonores**

<b>Descriptif</b>	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2,4,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Créations sonores)	Créations sonores	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.10****Création sonore en spectacle vivant**

<b>Descriptif</b>	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2,4,5,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Création sonore en spectacle vivant	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.15****Esthétique son**

<b>Descriptif</b>	Exploration des différentes formes d'esthétique sonore en lien avec le propos des œuvres considérées.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>0</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Esthétique (Son)</b>	<b>Esthétique son</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	A travers l'écoute de pièces radiophoniques, analyses de leurs singularités en regard de l'époque à laquelle elles ont été produites.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,4</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Analyse d'œuvres radiophoniques	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,4</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.30****Etude de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3,4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.35****Stage radio-télévision**

Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>9 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage radio-télévision	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.40****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.45****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.50****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.RTMRRTV.M1.55****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Interprétation Dramatique (60 crédits)**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master Interprétation Dramatique s'inscrit dans la continuité du baccalauréat du même cursus. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens , la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet .

Ces aspects se déplient au travers dedispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier.Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un metteur en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie.... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiants de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadrés par une équipe de professeurs associés spécialisés dans ces disciplines.

Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.

- Stages

a)Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) dans l'école, il est loisible à l'étudiant de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC ou des cursus audiovisuels comme aux mises en lecture des travaux des étudiants du master Ecriture.

- Jeu cinéma

Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma au travers d'un atelier d'expérimentation« Jeu/Caméra » qui associe dans un dispositif original un réalisateur, des étudiants venus des cursus audiovisuels et écritures aux projets proposés par les étudiants acteurs. Cette ouverture vers le monde du cinéma s'accompagne d'un séminaire d'histoire du cinéma centré sur la place de l'acteur.

Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'ils le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Le TFEF est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stge, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue.  
L'étudiant y fait la démonstration de sa capacité à exprimer de façon claire, structurée et argumentée son point de vue personnel.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Interprétation dramatique"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.1****Pratique artistique du jeu théâtral**

<b>Descriptif</b>	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>22 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>43%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>300 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Production de fin d'études	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.5****Approche musicale du jeu et de la scène**

<b>Descriptif</b>	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2, 4, 7, 8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Approche musicale du jeu et de la scène	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.10****Interprétation (4)**

<b>Descriptif</b>	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>17 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>20%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>255 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Alexandrins	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	2	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.15****Formation corporelle**

<b>Descriptif</b>	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 6, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Formation corporelle (Travail du corps)</b>	<b>Formation corporelle (3)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.20****Atelier jeu caméra**

<b>Descriptif</b>	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>15%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 5, 7, 8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Atelier jeu caméra</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.25****Histoire du cinéma**

<b>Descriptif</b>	Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 5, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDTH.M1.30****Stage**

<b>Descriptif</b>	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3, 9, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Interprétation Dramatique**

**2e cycle - Master de type long 120 crédits à finalité spécialisée**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du baccalauréat en Interprétation Dramatique qui souhaitent se spécialiser dans la pratique artistique de l'interprétation et de la conception de projets dans les disciplines du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir-être nécessaires à la participation en pleine autonomie à la mise en œuvre de projets personnels ou portés par un artiste ou un collectif d'artistes.

Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le baccalauréat en Interprétation dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de vers un niveau professionnel.

**Théâtre**

Le Master s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens, la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet .

Ces aspects se déplient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédents et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare.

Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'ils le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.

**Cinéma - Audiovisuel**

Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma et l'audiovisuel au travers d'une double démarche.

1) Pratique de l'interprétation

- ateliers d'expérimentation « Jeu/Caméra » qui associent dans des dispositifs originaux, les étudiants acteurs à des étudiants venus des cursus audiovisuels et écritures. Tantôt à la base de la proposition, tantôt devant la caméra, tantôt derrière, les étudiants interrogeront le potentiel créatif et les interactions des différents intervenants rassemblés sur un plateau de tournage, prendront conscience des contraintes de chacun et s'essayeront à les transcender.  
- participation à plusieurs dispositifs pratiques du cursus audiovisuel : films de fin d'études, ateliers de direction d'acteurs, de casting, de doublage, travail en multicaméra...

2) techniques et théorie du cinéma et de l'audiovisuel

Cet important ensemble de cours et de séminaires, spécifiques ou partagés en commun avec les étudiants du département audiovisuel, vise à initier l'étudiant aux aspects techniques et théoriques de l'élaboration concrète des œuvres cinématographiques et audiovisuelles :

- histoire du cinéma, de la radiotélévision, du montage, analyse d'œuvres ...  
- approche des techniques de base du découpage, du montage, de la prise de son, de l'image, de la postsynchronisation, aperçu du processus de production ...

**Travail artistique de fin d'études (TAFE)**

Il offre à l'étudiant la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un metteur en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie.... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiants de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadrés par une équipe de professeurs associés spécialisés dans ces disciplines.

Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.

**Stages**

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, ils permettent à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Ils concourent également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) dans l'école, il est loisible à l'étudiant de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC comme aux mises en lecture des travaux des étudiants du master Ecriture.

**Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue.

L'étudiant y fait la démonstration de sa capacité à exprimer de façon claire, structurée et argumentée son point de vue personnel.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Interprétation dramatique"
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M1.1****Pratique artistique du jeu théâtral**

<b>Descriptif</b>	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>22 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>28%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>300 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Production de fin d'études	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M1.5****Approche musicale du jeu et de la scène**

<b>Descriptif</b>	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2, 4, 7, 8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Approche musicale du jeu et de la scène	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M1.10****Interprétation (4)**

<b>Descriptif</b>	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>17 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>255 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Alexandrins	2	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	2	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 6, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Formation corporelle (Travail du corps)</b>	<b>Formation corporelle (3)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M1.20****Atelier jeu caméra**

<b>Descriptif</b>	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>120 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 5, 7, 8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Atelier jeu caméra</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 5, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M1.30****Stage**

<b>Descriptif</b>	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3, 9, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M2.35****Pratique du jeu cinéma**

<b>Descriptif</b>	Participation en tant qu'acteur, sous la direction d'un metteur en scène/réalisateur, au sein d'un dispositif collectif d'étudiants des cursus réalisation, son, image, écriture- à des séminaires de réalisations audiovisuelles
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>19 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>270 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Exercice multicaméra	-	Obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Image)	Images de fin d'études (IFE)	-	Obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier rythme	-	Obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (interprétation)	Jeu sur production INSAS	-	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M2.40****Atelier jeu caméra2**

<b>Descriptif</b>	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>10%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 5, 7, 8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.M1.20</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>0</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (interprétation)	Atelier jeu caméra 2	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche pratique, technique et artistique du casting
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Casting</b>	-	Obligatoire	JA+titulaire
Artistique	<b>Interprétation (interprétation)</b>	<b>Casting sur production INSAS</b>	-	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M2.50****Techniques et pratiques de la réalisation et de la**

<b>Descriptif</b>	Aperçu des bases techniques et pratiques des modes de production du cinéma et de l'audio-visuel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,7,8</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Les autres métiers du cinéma	2	Obligatoire	TE
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	2	Obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M2.55****Analyse/narration/histoire**

<b>Descriptif</b>	Fondements historiques, narratifs, esthétiques et éthiques du cinéma et de l'audiovisuel.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>19 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>300 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 5, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.ID.M1.25</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Histoire des arts (Cinéma)</b>	<b>Histoire du cinéma</b>	<b>1</b>	Obligatoire	EO
Technique	<b>Principes et applications du langage audiovisuel ()</b>	<b>Grammaire cinématographique</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Histoire du montage</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE
Artistique	<b>Prise et traitement du son (Prise de son)</b>	<b>Conception sonore</b>	<b>1</b>	obligatoire	JA+titulaire
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Courts-métrages et mise en scène</b>	<b>1</b>	Obligatoire	EC
Technique	<b>Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)</b>	<b>Analyse de films</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE
Technique	<b>Esthétique (Cinéma)</b>	<b>Langage cinématographique et neurosciences</b>	<b>1</b>	Obligatoire	TE
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Point de vue musical</b>	<b>1</b>	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.IDAV.M2.60****Stage2**

<b>Descriptif</b>	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3, 9, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Théâtre et techniques de communication - Mise en scène**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master Théâtre et Technique de Communication (TTC) - Mise en scène s'inscrit dans la continuité du baccalauréat. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens.

Ces aspects se déplient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel de mise en scène. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre de production défini en accord celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

B) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours

Ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( voix, corps, espace, lumière, son...)
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle.  
(Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Mise en scène"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique; 9. Démontrer ses capacités à apprendre et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique; 8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( voix, corps, espace, lumière, son...); 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique; 8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( voix, corps, espace, lumière, son...); 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprendre et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.1****Pratique artistique de la mise en scène théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Témoigner, dans le cadre de la création autonome d'une forme dramatique courte qui associe des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle (direction d'acteur, dramaturgie, scénographie, espace sonore, lumière, costumes,...),
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>54%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>450 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	Mise en scène d'une forme courte théâtrale	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.5****Maîtrise des techniques de réalisation et de**

<b>Descriptif</b>	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2, 5, 6, 7, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	0,5..2	A choix	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.10****Écriture dramatique**

<b>Descriptif</b>	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2, 3, 4, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)</b>	<b>Écriture dramatique</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

## Stage

<b>Descriptif</b>	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3, 9, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.25****Psychologie générale**

<b>Descriptif</b>	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage, ...)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)</b>	<b>Psychologie générale</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.30****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.35****Droit des institutions culturelles**

<b>Descriptif</b>	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.40****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCMES.M1.45****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>15%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Théâtre et techniques de communication - Scénographie, décors et costumes**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master Théâtre et Technique de Communication scénographie, décors et costumes s'inscrit dans la continuité du baccalauréat. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens. Ces aspects se déplient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insa prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui réconforte la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale. D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel en relation avec le travail de l'espace théâtral (scénographie, éclairage, espace sonore, vidéo). Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours

Ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives du travail de l'espace scénique par la scénographie ou la lumière, ou le son, ou le costume dans le cadre d'un processus de création complexe lié aux arts de la scène ;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du travail de l'espace, ou du son, ou de la lumière ou du costume nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe)

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Scénographie, décors et costumes"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>5. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( espace, lumière, son, costume...) ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( espace, lumière, son, costume...) ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.M1.1****Pratique artistique de la scénographie théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Démonstration de sa capacité, au travers d'un travail dans l'espace du plateau de théâtre à construire du sens et/ou à faire advenir des émotions au moyens des outils de la scénographie.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>54%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>450 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Pratique artistique de la scénographie	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.M1.5****Maîtrise des techniques de réalisation et de**

<b>Descriptif</b>	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2, 5, 6, 7, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	0,5..2	A choix	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Écriture dramatique**

<b>Descriptif</b>	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 2, 3, 4, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)</b>	<b>Écriture dramatique</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Production**

<b>Descriptif</b>	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Stage**

<b>Descriptif</b>	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3, 9, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Psychologie générale**

<b>Descriptif</b>	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage, ...)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)</b>	<b>Psychologie générale</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Droit des institutions culturelles**

<b>Descriptif</b>	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCSCENO.****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>15%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement  
Supérieur  
Artistique

**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2022-2023**

**Théâtre et techniques de communication - Gestion de production**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

L'objectif de ce master est de préparer l'étudiant à accompagner, dès sa sortie de l'école, un projet professionnel en étant conscient des enjeux artistiques, éthiques et financiers de la production théâtrale. Il repose sur un apprentissage pratique (encadrement de production, stages en milieu professionnel), des cours techniques et généraux et des travaux personnels (travail artistique de fin d'études (TAFE), travail écrit de fin d'études (TEFE)). L'apprentissage pratique se déploie au travers d'expériences de terrain :

- Au sein de l'INSAS, par l'accompagnement de production, socle du travail pratique de fin d'études de l'étudiant.
- Dans le monde professionnel, des stages externes auprès d'opérateurs culturels (festival, théâtre, structure de diffusion, compagnie, collectif, etc.).

Le suivi de production de l'INSAS implique l'étudiant dans des projets initiés au sein des autres cursus Théâtre.

Les cours techniques portent sur des dimensions concrètes de la production : technique budgétaire, tax-shelter, méthodologie de l'assistanat, conférences-rencontres avec des professionnels. Ils sont spécifiques au master Gestion de production.

Les cours généraux explorent les questions de législation sociale et droits d'auteurs, d'aides publiques et de communication des institutions culturelles. Ils sont donnés en commun avec les étudiants d'Interprétation dramatique et de Théâtre et techniques de communication.

Le master Gestion de la production Théâtre s'adresse aux bacheliers ayant reçu une formation en théâtre, communication ou gestion.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier et mettre au service de la création artistique les outils et les techniques de la production en arts du spectacle ;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe d'une création complexe en arts du spectacle en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet et les moyens dont il dispose ;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Gestion de production"
<p><b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<p><b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêcher et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> <li>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<p><b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( voix, corps, espace, lumière, son...)</li> <li>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<p><b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</li> <li>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique ( voix, corps, espace, lumière, son...)</li> <li>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<p><b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</li> <li>9. Démontrer ses capacités à apprêcher et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</li> <li>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.1****Pratique de la gestion de la production théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la gestion de production en théâtre sur base des acquis techniques et artistiques.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>32 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>50%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>450 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Théâtre et techniques de communication (Gestion de la production)</b>	<b>Assistanat de production sur projets théâtraux</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JAE+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.5****Modes de production**

<b>Descriptif</b>	Panorama, au travers d'un cycle de rencontres-débats avec des professionnels, de différentes approches de la production et du rôle de producteur.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>6%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Techniques de réalisation et de production théâtrale ()</b>	<b>Modes de production</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.10****Technique budgétaire**

<b>Descriptif</b>	Approche des principes et des outils de base de la comptabilité: budgets prévisionnels, plan de trésorerie, suivi des dépenses, bilan.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Techniques de réalisation et de production théâtrale ()</b>	<b>Technique budgétaire</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.15****Assistanat mise en scène - Méthodologie**

<b>Descriptif</b>	Initiation à la méthodologie et à la pratique de l'assistanat de mise en scène (planning, répétitions, feuilles de services, ...).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Techniques de réalisation et de production théâtrale ()</b>	<b>Méthodologie et pratique de l'assistanat</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène ( paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.25****Suivi de production**

<b>Descriptif</b>	Atelier de suivi, d'évaluation et de mise en perspective des expériences et apprentissages en cours.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,4,5,6,7,8,10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Atelier - suivi de production	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.30****Aides publiques et Tax Shelter**

<b>Descriptif</b>	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>7</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()</b>	<b>Aides publiques et Tax Shelter</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>6 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3, 9, 10</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.40****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.45****Communication des institutions culturelles**

<b>Descriptif</b>	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 5, 7, 9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.50****Droit social**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b> 1, 2, 3, 5, 7, 9	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCPROD.M1.55****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>7 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>13%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication Année académique 2022-2023**  
**Théâtre et Technique de Communication - Ecriture**  
**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de bachelier ou de master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconsiderer son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.

Au départ des projets de l'étudiant, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déplient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant de son projet singulier.

Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insa prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires d'analyse

Suivis en commun avec des étudiants d'autres cursus, ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion : histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (œuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

- un ensemble de travaux pratiques personnels.

Chaque étudiant devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, il produira une seconde forme courte destinée à la scène ou à l'écran.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma).

Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiants des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture : jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, techniques d'écriture de la série télévisée, droit et communication des institutions culturelles.

-Travail de fin d'études

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.  
D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

B) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

## Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Rue Thérésienne, 8 – 1000 Bruxelles – Tél. +32 (0)2 511 92 86 – Fax +32 (0)2 511 02 79 – www.insas.be – info@insas.be  
Banque Belfius IBAN: BE78 0912 1205 7486 – BIC: GKCCBEBB

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui (CFC):	Master type long - Théâtre et technique de communication (Ecriture)
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données – généralement, dans leur domaine d'études – en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</li> <li>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</li> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</li> <li>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</li> <li>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</li> <li>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</li> </ol>

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.1****Pratique de l'écriture courte théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Ecriture de deux pièces courtes théâtrales.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>24 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>20%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>260 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,6,7</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.5,45</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecritures courtes théâtrales	1	Obligatoire	JA+Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.5****Pratique de l'écriture cinématographique**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un scénario de court métrage et initiation à l'écriture de séries (écriture d'une bible et d'un pilote).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>12 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>8%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>130 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,4,6,</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.1,10</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Ecriture)</b>	<b>Ecriture de séries</b>	<b>1</b>	Obligatoire	titulaire
Artistique	<b>Cinéma (Ecriture)</b>	<b>Ecriture courte cinématographique</b>	<b>1</b>	Obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.10****Atelier expérimental d'écriture**

<b>Descriptif</b>	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,4,6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.5,15</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Découpage</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>JA+titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Initiation aux bases de l'analyse dramaturgique et cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,3,4,6,7</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.10,20</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.20****Histoire du cinéma**

<b>Descriptif</b>	Ensemble de démarches historiques et analytiques destinées à diversifier les angles d'approche du récit cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 4</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.15,25</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.25****Courts-métrages et mise en scène**

Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1, 3</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.20,30</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique/spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.30****Etudes de cas**

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>2</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.25,35</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Production (Appliquée aux arts du spectacle)</b>	<b>Etude de cas</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC/TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche de types d'écritures dites marginales.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4, 6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.30,40</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	<b>Écriture appliquée aux arts du spectacle (Générale)</b>	<b>Ecritures Plurielles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.40****Théorie de l'adaptation littéraire**

<b>Descriptif</b>	Introduction théorique à l'application des outils de l'écriture cinématographique à l'adaptation littéraire.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>4, 6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.35, 45</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Théorie de l'adaptation littéraire	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.45****Mise en lecture**

<b>Descriptif</b>	Atelier d'expérimentation d'écriture basé sur la rencontre et échanges avec des actrice.s
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>3 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4, 6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.1</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.55****Droit d'auteur**

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M1.60****Droit et communication des institutions**

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>EC</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,5</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit social</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M2.70****Pratique artistique de l'écriture longue théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'une pièce longue théâtrale.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>32%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 1,2,3,4,5,6,7,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.1, 5</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M2.105</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecriture d'un projet long	1	Obligatoire	JAE +

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M2.75****Atelier expérimental d'écriture**

<b>Descriptif</b>	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bibles d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>180 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,4,6</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Réalisation)</b>	<b>Atelier jeu caméra</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Atelier d'expérimentation d'écriture de plateau
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>90 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4,6,7</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M1.1,40</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M2.85****Développement de personnage**

<b>Descriptif</b>	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>5%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 4,6</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M2.90****Production théâtrale**

<b>Descriptif</b>	Apprentissage des fondements de la production théâtrale : gestion des embauches, établissement d'un budget de création, devis de tournée, etc.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M2.95****Droit des institutions culturelles**

<b>Descriptif</b>	Approche du paysage institutionnel et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence) 3,5,8,9</b>	
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit des institutions culturelles</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).

<b>Descriptif</b>	
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>4 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>60 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>8</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>0</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage interne ou externe	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

**Numéro d'identification de l'UE****Titre de l'UE****UE.TTCECR.M2.105****Travail écrit de fin d'études (TEFE)**

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>8 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>4%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>0 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	<b>0</b>
<b>Corequis</b>	<b>UE.TTCECR.M2.70</b>
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M2</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12</b>
<b>Evaluation</b>	
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	<b>1</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Jury</b>

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.